

CPES DEVANT LES CHAUMES

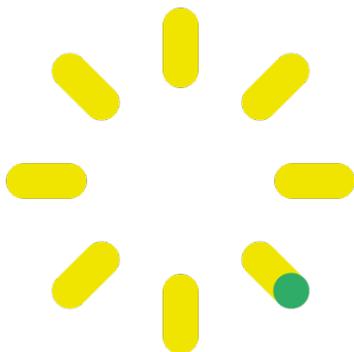


PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE « DEVANT LES CHAUMES 1 & 2 »

PC 021 563 23 M0001 ET PC 021 563 23 M0002

**MEMOIRE EN REPONSE A L'ABSENCE D'AVIS DE LA MRAE
N°BFC-2024-4536**

DATE DE REPONSE : DECEMBRE 2024



Signature du Demandeur

Maître d'Ouvrage

CPES DEVANT LES CHAUMES

330 Rue du Mourelet - Z.I. de Courtine - 84000 AVIGNON

**MEMOIRE EN REPONSE A L'ABSENCE D'AVIS
DE
L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
N°MRAE BFC-2024-4539**

PC 021 563 23 M0001 ET PC 021 563 23 M0002

**CENTRALE DE PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE
« DEVANT LES CHAUMES »**

COMMUNE DE SAINT-MESMIN (21)

DECEMBRE 2024

Préambule

Les dossiers de demande de Permis de Construire n°**PC 021 563 23 M0001** et **PC 021 563 23 M0002** ont été déposés à la Mairie de Saint-Mesmin en date du 19 décembre 2023 par la société **CPES DEVANT LES CHAUMES**, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité au lieux-dits « Chaumes de St-Mesmin », « Champs Boulois » et « Devant les Chaumes », dans le département de la Côte d'Or (21).

Dans le cadre de l'instruction de ces deux demandes de permis de construire, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bourgogne Franche-Comté a publié en date du 11 novembre 2024 son absence d'avis du Service de l'Autorité Environnementale (Absence d'avis MRAe n° BFC-2024-4536), à l'issue du délai de deux mois suivant sa saisine.

Conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, le présent document vise à apporter une réponse écrite à l'avis réputé sans observation de la MRAe Bourgogne-Franche-Comté. Ce document sera joint au dossier soumis à enquête publique.

La société CPES DEVANT LES CHAUMES souhaite effectivement apporter des éléments d'information complémentaires à la compréhension de son dossier de demande d'autorisation. L'ensemble des éléments complémentaires communiqués dans ce document ont également été intégrés à l'étude d'impact.

Information sur l'existence d'un Avis réputé sans observation de l'Autorité Environnementale

NOVEMBRE

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Sant-Mesmin (21)
Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement
Absence d'avis du 11 novembre 2024 / BFC-2024-4536
2024APBFC80

Réponse écrite de la part du maître d'ouvrage

La CPES DEVANT LES CHAUMES prend note de l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ne formulant aucune observation sur l'étude d'impact de la centrale photovoltaïque projetée sur la commune de Saint-Mesmin.

La CPES DEVANT LES CHAUMES se satisfait de cet avis tacite qui :

- Souligne la pertinence du choix du site, la CPES DEVANT LES CHAUMES ayant porté une attention particulière à développer un projet sur des terrains à faibles enjeux écologiques et agronomiques ;
- Confirme le sérieux de la démarche Eviter Réduire Compenser appliquée lors de la réalisation de son dossier ce qui permet de conclure en l'absence d'incidence significative de ce projet sur les écosystèmes (faune, flore, habitats). Le présent projet ne présente pas d'incidence sur le réseau Natura 2000 et les continuités écologiques ;
- Souligne qu'après application de la démarche Eviter Réduire Compenser, les enjeux résiduels sur les milieux humains, physiques, et paysagers sont nuls à faibles ;
- Est cohérent avec les objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables. En effet, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie demande une multiplication par 3 par rapport à 2020 (35 à 44 GWc) du parc photovoltaïque français à l'horizon 2028. A l'échelle régionale, les objectifs fixés par le SRADDET sont le déploiement des énergies renouvelables en valorisant les ressources locales. En effet, les objectifs au niveau solaire sont très ambitieux avec 3800 MW à l'échelle 2030. Au 31 décembre 2020, l'objectif n'était atteint qu'à hauteur de 9% avec 334 MWc installés. Le projet Devant les Chaumes, d'une puissance de 13 MWc, contribuera à participer à cet objectif.

À la suite du dépôt de permis de construire le 19 décembre 2023, une demande de compléments a été formulée par le Bureau Nature-Sites et Energies Renouvelables, de la Direction Départementale de la Côte d'Or en date du 23 janvier 2024.

Cette dernière, demandait de compléter notre pression d'inventaires concernant les chiroptères, en se basant sur le cadre méthodologique élaboré par la DREAL en 2017.

Les efforts de prospection avaient, en effet, été concentrés sur l'été :

- 6 nuits d'écoute passive (du 06/07/23 au 12/07/23)
- 1 nuit d'écoute active (18/07/23)

Suite à différents échanges avec le bureau Nature-Sites et Energies Renouvelables de la DDT 21 (Mr Laurent TISNE et Mme Soumia SARIH), nous avons planifié avec le chiroptérologue du bureau d'étude (Auddicé, agence Bourgogne Franche Comté) de nouveaux

inventaires au printemps et à l'automne, afin de pallier aux manquements vis à vis du cadre méthodologique établi :

- Ajout de 3 nuits d'écoute passive au printemps (Avril Mai 2024).
- Ajout de 3 nuits d'écoute passive (Septembre Octobre 2024).

1) Rappel des résultats initiaux

Pendant la période estivale, 677 contacts ont pu être enregistrés. 97,5 % des contacts, ont pu être identifiés à l'espèce.

La principale espèce fréquentant la zone d'étude est la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et représente 63,1 % des contacts. Une seconde espèce de Pipistrelle, la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), a été identifiée, avec une activité très faible (15 contacts cumulés sur les 6 nuits d'enregistrement).

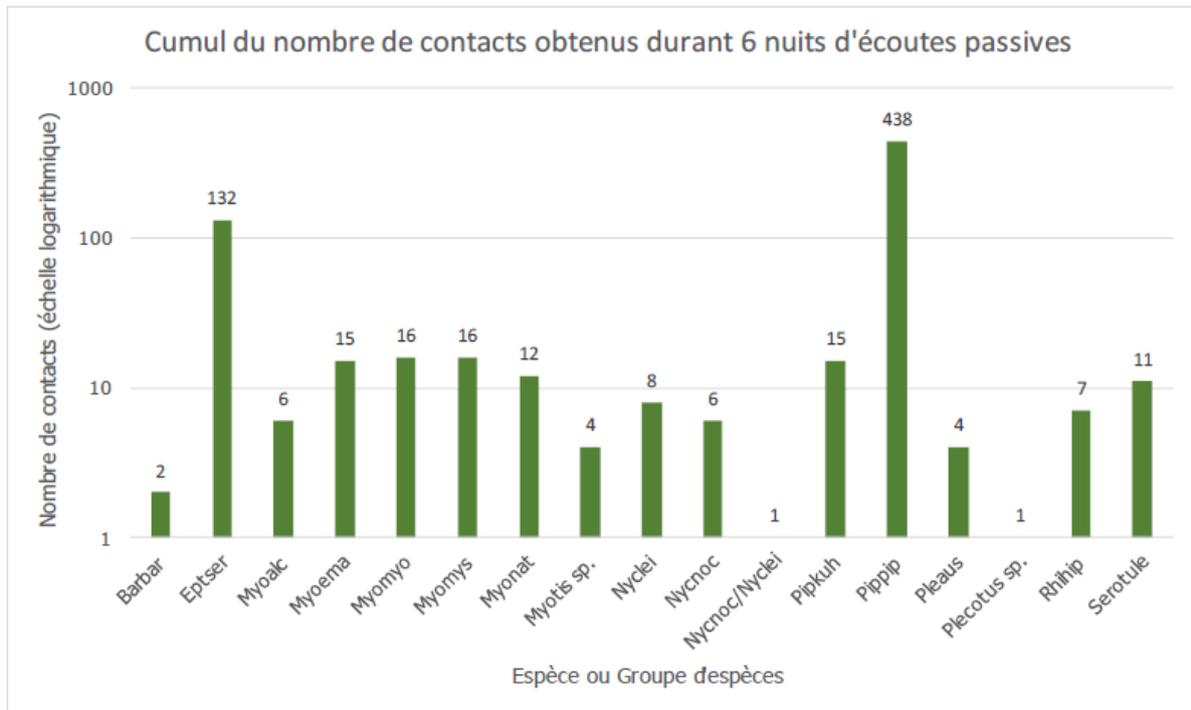
La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) est la deuxième espèce la plus présente avec 19 % des contacts totaux obtenus.

La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) fréquentent de manière sporadique le secteur d'étude avec, respectivement, 8 et 6 contacts obtenus.

Concernant les murins, 5 espèces ont été déterminées : le Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*) (6 contacts cumulés), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) (15 contacts cumulés), le Grand Murin (*Myotis myotis*) (16 contacts cumulés), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) (16 contacts cumulés) et le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) (12 contacts cumulés). A cela s'ajoute 4 contacts du groupe des Murins non déterminés à l'espèce.

Une petite activité est à noter pour la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) avec 2 contacts. Cela s'explique par le caractère forestier de l'espèce et donc le peu d'intérêt que l'espèce porte aux milieux ouverts.

L'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) (4 contacts cumulés), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (7 contacts) fréquentent la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet de manière sporadique également.



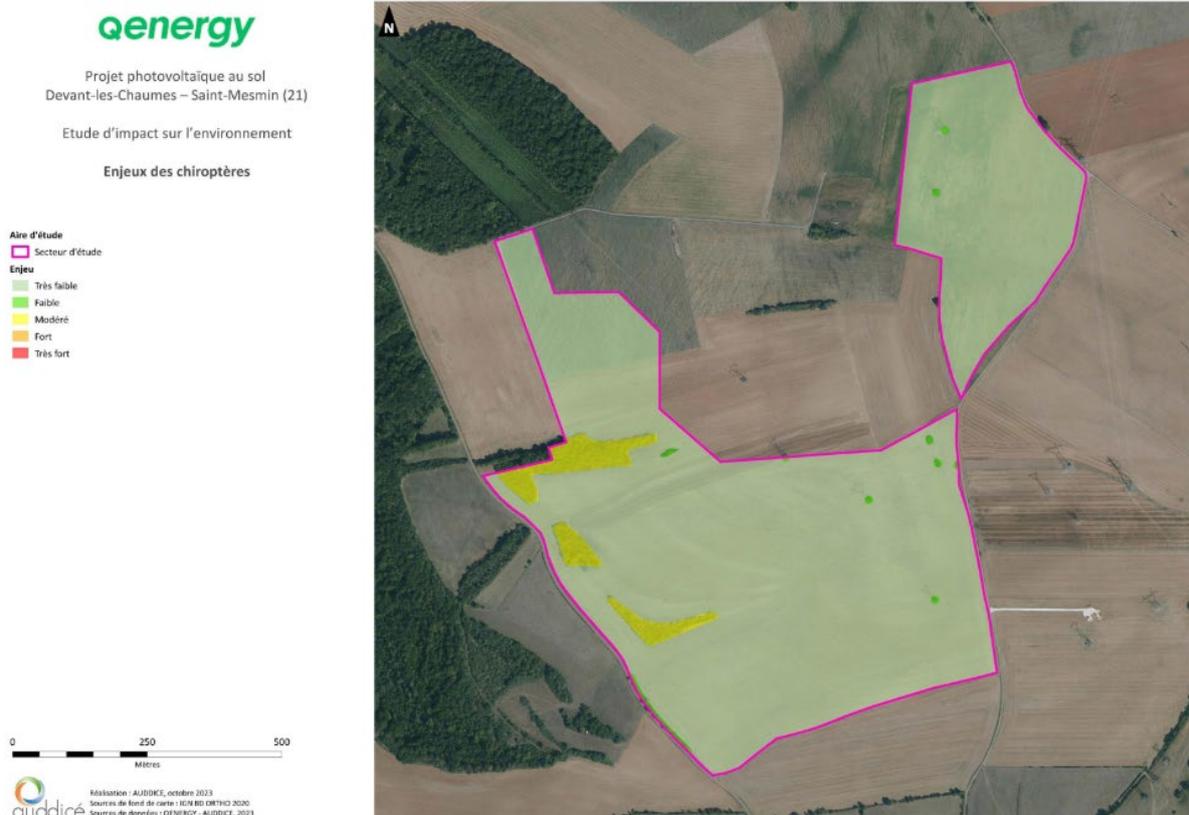
Légende : Barbar (Barbastelle d'Europe), Eptser (Sérotine commune), Myoalc (Murin d'Alcathoe), Myoema (Murin à oreilles échanquées), Myomyo (Grand Murin), Myomys (Murin à moustaches), Myonot (Murin de Natterer), Myotis sp. (Murin indéterminé), Nyctei (Noctule de Leisler), Nyctoc (Noctule commune), Pipkuh (Pipistrelle de Kuhl), Pippip (Pipistrelle commune), Pleaus (Oreillard gris), Plecotus sp. (Oreillard indéterminé), Rhihip (Petit Rhinolophe), Serotule (groupe des « Sérotules »).

Une prospection nocturne manuelle a également été réalisée. Cinq points d'écoute ont été réalisés et répartis sur le secteur d'étude dans l'objectif de couvrir la présence de gîtes (anthropiques ou arboricoles) et de compléter les enregistreurs passifs. La majorité des contacts mis en évidence sont des contacts de transit et de chasse.

Malgré la météo favorable, peu de chiroptères ont été détectés sur les points d'écoute du secteur d'étude. Six contacts de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ont été obtenus. De plus, la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) (5 contacts) et la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) (1 contact) ont été contactées en dehors de la ZIP, le long d'une lisière. L'ensemble de ces contacts sont des contacts de transit.

Ce faible nombre de contact corrobore la faible activité enregistrée avec l'écoute passive. Cette faible activité est due au secteur, présentant des milieux de faible intérêt, pour les chiroptères. Le secteur représente une zone de transit peu fréquentée pour ce groupe d'espèce.

13 espèces ont été détectées sur le secteur d'étude durant la période estivale. Au vu des espèces recensées, de leur diversité et du niveau d'activité globalement faibles, les terres arables et les haies présentent des enjeux très faibles, les fourrés présentent un enjeu faible et les boisements présentent des enjeux modérés.



2) Résultat des inventaires complémentaires

Au printemps, 790 contacts de chiroptères ont été enregistrés, avec une moyenne de 263 contacts par nuit. L'activité générale est considérée comme modérée au niveau de la ZIP. C'est durant la nuit du 9 au 10 mai 2024 que le nombre de contacts a été le plus important, représentant 70% des contacts totaux obtenus. Parmi ces contacts, 718, soit 90%, ont pu être identifiés à l'espèce.

L'espèce prédominante sur la zone d'étude est la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), représentant près de 70% des contacts totaux (soit 624 contacts), comme ce fut le cas durant les enregistrements de la période estivale de 2023. Deux autres espèces de Pipistrelles ont été identifiées avec une activité moindre : la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), avec respectivement 6 et 3 contacts sur les 3 nuits d'enregistrements.

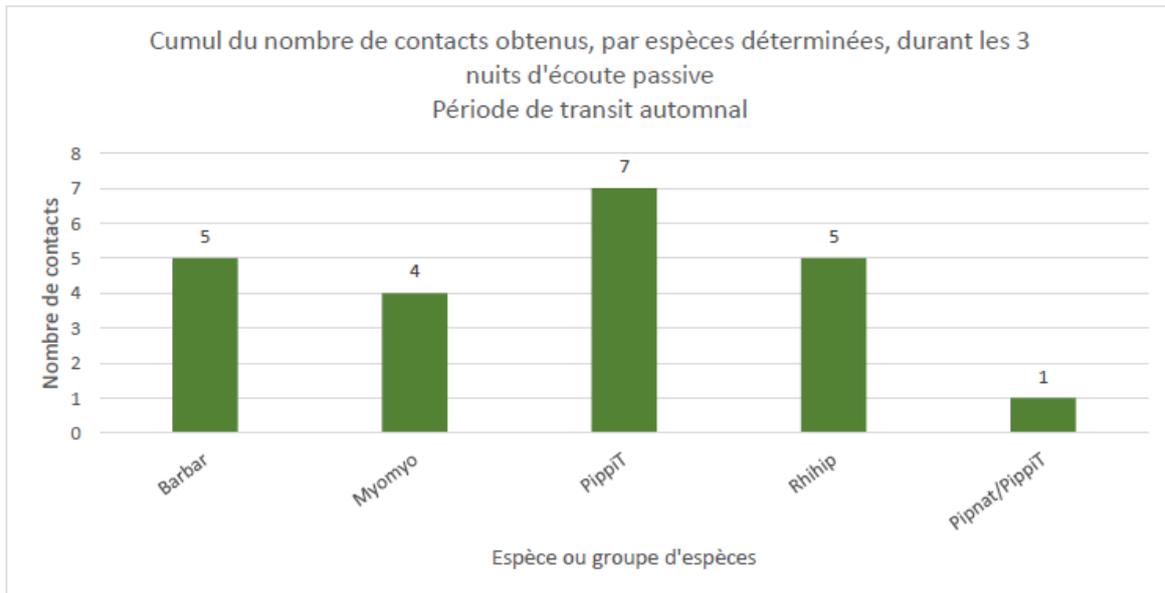
La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), espèce principalement forestière, est la deuxième espèce la plus présente, avec 5.2% des contacts obtenus (soit 41 contacts). Cela reste une activité relativement forte et qui peut s'expliquer par le recouvrement en boisement aux abords de la ZIP.

La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) a une activité modérée (avec 18 contacts cumulés sur les 3 nuits d'enregistrement) légèrement supérieure à l'activité de la Noctule commune (3 contacts sur les 3 nuits d'enregistrement).

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) a une activité modérée sur la ZIP, avec 10 contacts obtenus sur les 3 nuits d'enregistrement au même titre que les Murins (33 contacts), l'Oreillard gris (3 contacts) et le Petit Rhinolophe (11 contacts).

En automne, 22 contacts de chiroptères ont été enregistrés, avec une moyenne de 7,3 contacts par nuit. L'activité générale est considérée comme modérée au niveau de la ZIP. Parmi ces contacts, 21, soit 95,5%, ont pu être identifiés à l'espèce.

Quatre espèces ont été identifiées en période de transit automnal, la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) une espèce forestière, le Grand murin (*Myotis myotis*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) appréciant les paysages de bocages. Les espèces identifiées ont toutes une activité faible.



Légende : Barbar (Barbastelle d'Europe), Rhihip (Petit rhinolophe), Pipnat/PippiT (Complexe Pipistrelle Nathusius et Pipistrelle commune).

Les inventaires printaniers et automnaux ont permis de contacter 2 nouvelles espèces : la Pipistrelle de Nathusius et le Petit Rhinolophe.

3) Analyse des enjeux chiroptères

Au total, 15 espèces ont donc été détectées sur le secteur d'étude durant les 3 périodes (printemps, été, automne). Au vu des espèces recensées, de leur diversité et du niveau d'activité globalement faibles, les niveaux d'enjeu liés aux milieux présents n'ont pas évolué à la suite des inventaires complémentaires. Les terres arables et les haies présentent des enjeux très faibles, les fourrés présentent un enjeu faible et les boisements présentent des enjeux modérés.

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE « DEVANT LES CHAUMES »
MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE LA MRAe
PC 021 563 23 M0001 ET PC 021 563 23 M0002

qenergy

Projet photovoltaïque au sol
Devant-les-Chaumes – Saint-Mesmin (21)

Etude d'impact sur l'environnement

Enjeux des chiroptères

Aire d'étude
■ Secteur d'étude

Enjeu

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

0 250 500
Mètres



Réalisation : AUDDICÉ, octobre 2023
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO 2020
Sources de données : QENERGY - AUDDICÉ, 2023



Mise à jour des impacts bruts

Les 2 nouvelles espèces inventoriées lors des inventaires printaniers et automnaux ont été ajoutées à l'évaluation des impacts bruts du projet dans le tableau ci-dessous.

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « DEVANT LES CHAUMES »
MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE LA MRAe
PC 021 563 23 M0001 ET PC 021 563 23 M0002

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	LRR	LRN	Dét. ZNIEFF	Dir. Hab.	PNA	Enjeu	Niveau d'incidence brute en phase chantier	Niveau d'incidence brute en phase de fonctionnement
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Art. 2	NT	LC	Oui	Ann. II ; Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	LC	NT	Oui	Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoe	Art. 2	DD	LC	-	Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Art. 2	VU	NT	Oui	Ann. II ; Ann. IV	Oui	Modéré	Faible	Nulle
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Art. 2	NT	LC	Oui	Ann. II ; Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Art. 2	NT	LC	Oui	Ann. II ; Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Art. 2	NT	LC	Oui	Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Art. 2	VU	LC	Oui	Ann. IV	Oui	Modéré	Faible	Nulle
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art. 2	NT	NT	Oui	Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Art. 2	DD	VU	Oui	Ann. IV	Oui	Modéré	Faible	Nulle
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	LC	LC	-	Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	LC	NT	Oui	Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Art. 2	DD	NT	-	Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Art. 2	DD	LC	-	Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Art. 2	NT	LC	-	Ann. II ; Ann. IV	Oui	Faible	Faible	Nulle

Légende :

PN : Protection nationale

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

LRN : liste rouge des mammifères terrestres de France métropolitaine (2017)

LRR : Elaboration d'une liste rouge des Chiroptères de Bourgogne. (2015)

Catégories UICN pour la Liste rouge

Dir. Hab. : Directive « Habitats-Faune-Flore »

- / : espèce non mentionnée dans la directive habitats
- Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, est une mesure prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles. Annexes I, II, III, IV, V et VI.

Dét. ZNIEFF : espèce appartenant à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Bourgogne

PNA : Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action

Les catégories UICN pour la Liste rouge	
RE	Espèce disparue de métropole
Espèces menacées de disparition de métropole :	
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
Autres catégories :	
NT	Quasi menacée (espèce proche du statut des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1900, (b) présente de nombreux individus occasionnels ou marginaux et non observés chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle la manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
NE	Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Suite aux inventaires complémentaires, les niveaux d'incidence brute ne changent pas. En phase chantier, le niveau d'incidence brute est évalué à Faible et le niveau d'incidence brute en phase d'exploitation est évalué à Nul pour l'ensemble des espèces.

Mise à jour des impacts résiduels après ERC

Les 2 nouvelles espèces inventoriées lors des inventaires printaniers et automnaux ont été ajoutées à l'évaluation des impacts résiduels du projet dans le tableau ci-dessous :

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « DEVANT LES CHAUMES »
MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE LA MRAe
PC 021 563 23 M0001 ET PC 021 563 23 M0002

Nom vernaculaire	Enjeu	Niveau d'incidence brute en phase chantier	Niveau d'incidence brute en phase de fonctionnement	Mesures d'évitement et de réduction	Niveau d'incidence résiduelle	Nécessité d'un dossier CNPN/CSRPN
Chiroptères						
Barbastelle d'Europe	Faible	Faible	Nul	E1.1b ; E3.1a ; E3.2a ; E4.1a ; E4.1b ; E4.2b ; R2.1a ; R2.2k ; R2.2o	Nul	Non
Sérotine commune	Faible	Faible	Nul		Nul	
Murin d'Alcathoe	Faible	Faible	Nul		Nul	
Murin de Bechstein	Modéré	Faible	Nul		Nul	
Murin à oreilles échancrées	Faible	Faible	Nul		Nul	
Grand Murin	Faible	Faible	Nul		Nul	
Murin à moustaches	Faible	Faible	Nul		Nul	
Murin de Natterer	Modéré	Faible	Nul		Nul	
Noctule de Leisler	Faible	Faible	Nul		Nul	
Noctule commune	Modéré	Faible	Nul		Nul	
Pipistrelle de Kuhl	Faible	Faible	Nul		Nul	
Pipistrelle commune	Faible	Faible	Nul		Nul	
Pipistrelle de Nathusius	Faible	Faible	Nul		Nul	
Oreillard gris	Faible	Faible	Nul		Nul	
Petit rhinolophe	Faible	Faible	Nul		Nul	

Conclusion

Suite aux inventaires complémentaires, les niveaux d'incidence résiduelle ne changent pas, ils sont évalués de Nul pour l'ensemble des espèces de Chiroptères. Cela confirme l'absence de besoin d'un dossier de dérogation « espèces protégées » (DEP) et de mesure compensatoire.

330 rue du Mourelet – ZI de Courtine – 84000 Avignon – France
T 04 32 76 03 00
qef-solaire@qenergy.eu